



COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE

POINT SUR LE PROJET DE REPRISE DE LA SOCIÉTÉ FAMAR LYON

Paris et Boston, le 21 juillet 2020 – 08h00 CET - NEOVACS (Euronext Growth Paris : ALNEV) fait un point sur le projet de reprise de la société FAMAR LYON afin de recréer un acteur de référence de l'industrie pharmaceutique en France.

La société prend acte du jugement, prononcé ce lundi 20 juillet 2020, par le Tribunal de Commerce de Paris. Ce dernier a décidé de retenir le plan de redressement par voie de continuation porté par le groupe libanais Benta.

La société NEOVACS et ses partenaires constatent que le projet du groupe libanais était initialement un plan de reprise et qu'il a été transformé en plan de continuation après l'acquisition d'actions FAMAR dans des conditions opaques, non déclarées et dans les dernières heures avant l'audience.

Au-delà, NEOVACS et ses partenaires constatent que, sur la base des éléments rendus publics par le Tribunal de Commerce, leur projet de reprise est mieux disant sur l'ensemble des critères légaux :

- Nombre d'emplois repris, avec 150 postes préservés et une ambition de monter à 400 emplois à terme ;
- Investissement programmé, avec une enveloppe de 37 M€ sur 5 ans ;
- Projet industriel, avec notamment une activité de remplissage aseptique du futur vaccin contre la Covid-19.
- Soutien financier, avec Bpifrance et les partenaires financiers de NEOVACS.

Enfin, le projet porté par NEOVACS et ses partenaires est le seul permettant d'assurer la souveraineté nationale d'une industrie stratégique comme celle du médicament.

Dans ce contexte, NEOVACS et ses partenaires ont décidé d'engager un recours contre le jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Paris. NEOVACS tiendra le marché informé de toutes avancées significatives dans le cadre de ce projet.

À PROPOS DE NÉOVACS

NEOVACS est une société de biotechnologie française, cotée sur Euronext Growth depuis 2010, spécialisée dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes. Sa technologie innovante appelée Kinoïde®, brevetée jusqu'en 2038, permet d'induire une réponse immunitaire polyclonale, applicable dans plusieurs indications. NEOVACS a développé l'IFN α Kinoïde pour le traitement du lupus dans une étude clinique de phase IIb. L'étude principale est terminée, les résultats complets ont été présentés au 13^{ème} congrès international 2019 du lupus. La Société a également terminé des travaux précliniques prometteurs avec un autre vaccin thérapeutique, l'IL-4/IL-13 Kinoïde, pour le traitement des allergies. L'ambition de cette « approche Kinoïde® » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. **Pour plus d'informations :** www.neovacs.fr

Jérôme FABREGUETTES-LEIB
Relations Investisseurs
neovacs@actus.fr
01 53 67 36 78

Nicolas BOUCHEZ
Relations Presse financière
nbouchez@actus.fr
01 53 67 36 74